

FOREST ADVENTURES RÈGLEMENT

Conditions générales du parc d'accrobranche Forest Adventures Deutschland GmbH,
Am Kirschenweg 3, 68519 Viernheim

1. Chaque visiteur doit lire et signer ce règlement. En le signant, vous acceptez les conditions générales. Pour les mineurs, la signature d'un responsable légal est requise.
2. La pratique de l'accrobranche comporte des risques, elle se fait au risque de l'utilisateur et engage sa propre responsabilité. En cas d'accident, la société décline toutes les responsabilités si les conditions générales d'utilisation ne sont pas respectées.
3. Le parc d'accrobranche est accessible aux visiteurs à partir de 5 ans, d'une hauteur de corps de 120 cm et d'un poids maximal de 130 kg, qui comprend les instructions et peut les suivre. Le parcours est interdit à accéder pour les personnes sous influence de drogues, de médicaments ou d'alcool, ainsi que les femmes enceintes. **Les enfants en-dessous de 10 ans doivent être accompagnés par une personne majeure.** Un adulte peut surveiller deux enfants sur un parcours.
4. Chaque visiteur recevra des explications et des consignes de sécurité. Les personnes qui, après avoir écouté ces consignes, ne se sentiront pas capables de suivre le parcours d'accrobranche d'une manière autonome, seront remboursés. **Il est obligatoire de suivre les instructions du personnel.** En cas de non-respect de ces consignes, le visiteur peut être interdit de parcours.
5. Les bijoux sont interdits sur les parcours ainsi que les cheveux longs détachés. Tous les objets qui constituent un danger pour leur propriétaire et pour les autres personnes doivent être déposés, en particulier les sacs, les sacs à dos, les portables et les appareils photo. Nous déclinons toutes les responsabilités pour les objets déposés, y compris ceux laissés dans des casiers.
6. **Chaque utilisateur doit être accroché avant de commencer un parcours! Tous les ateliers, en particulier les échelles et les tyroliennes, doivent uniquement être utilisés par une seule personne! Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée du parcours.**
7. **Il est interdit d'utiliser les tyroliennes tant que la personne précédente s'y trouve, ni lorsque un utilisateur est dans la zone de réception. S'il n'est pas possible de voir la tyrolienne dans son intégralité, les utilisateurs doivent s'accorder par des appels ou des signes de la main.**
8. Le matériel emprunté doit être mis sous la surveillance d'un moniteur et ne doit être passé à d'autres personnes. Si la durée de l'activité dépasse celle pour laquelle le client a payé, le prêt du matériel lui sera facturé cinq Euros pour chaque heure commencée.
9. **Une fois le matériel mis et pendant le parcours il est formellement interdit de fumer.**
10. Pour votre sécurité et pour protéger le sol, nous vous demandons de rester sur les chemins.
11. Pour des raisons de sécurité, nous nous réservons la possibilité de fermer des parcours en cas d'intempéries (en particulier lorsqu'il y a une tempête, un orage, de fortes pluies etc) et d'arrêter toutes les activités sans être tenus à un remboursement de l'activité.

Stand Dezember 2018

**FOREST
ADVENTURES**

www.forest-adventures.de

Page 1/2



DÉCLARATION D UNITÉ

À LA FOREST ADVENTURES RÈGLEMENT

En signant cette déclaration, je l'ai lu et accepté les Conditions.

Majeur grimpeur **Date:**

Nom: Prénom:

Résidence: Signature:

Nom: Prénom:

Résidence: Signature:

Nom: Prénom:

Résidence: Signature:

Nom: Prénom:

Résidence: Signature:

Utilisateurs grimpeur:

En signant cette attestation, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et j'autorise mon enfant à participer à l'activité accrobranche.

Nom : Âge:

Nom: Âge:

Nom: Âge:

Nom: Âge:

Nom: Âge:

Responsable légal de l'enfant - Nom / Signature:

.....

LfdNr:
Preise:

Preise:

Summe:

